



Prestations compensatoires et patrimoine

Par **La Fleure de la maison**, le **01/11/2014 à 14:48**

Bonjour,

Je cherche à divorcer mais avant de lancer la procédure, je voudrais bien savoir à quoi m'attendre d'un point de vue financier.

Ca pourrait être un peu long mais faudrait bien que je vous explique le contexte afin que puissiez me donner le meilleur conseil svp.

Je suis mariée depuis 20 ans, j'ai 3 enfants dont 2 majeurs et un mineur.

Mon mari a 68 ans et moi 38!

A notre mariage, suite à une mauvaise décision de sa part, celle ci lui a couté tout son argent et par conséquent, je me suis retrouvée à travailler pour assumer la famille!

j'ai commencé par du boulot de bas de gamme, moi fille de très bonne famille aisée et ceci pour ne pas demander de l'aide à ma famille pour ne pas mettre mon mari dans l'embarras!

Mais.....Monsieur a beaucoup aimé l'idée finalement et son confort, pourquoi aller me fatiguer à travailler tant que j'ai une femme débrouillarde!

et qd je faisais des réflexions, sa réponse était c'est toi qui ne veut pas que j'aille travailler parce que tu ne ve pas m'aider à ouvrir ma société! au fait, Monsieur exige à être patron, si non, il peut pas travailler!

les années sont passées et de plus en plus, c'est moi qui gère tout!! ou plutôt depuis toujours, c'est moi qui a toujours tout géré: la scolarité des enfants, les factures, les crédits, les dépenses de la maison, le loyer, la banque, la paperasse, le courrier, les vacances, les sorties, qd je vous dis TOUT c'est vraiment TOUT meme pour lui, sa sécurité sociale, sa retraite, son traitement, ses fringues, ses achats, les courses,....TOUT!! Monsieur, fait les courses et cuisine!! C'est déjà pas mal, non??

Bref, après tout cela, j'ai finalement, décidé de me lancer et de divorcer!

j'ai envie de retrouver ma liberté, c'est mon droit, non? en tant qu'homme et femme à la fois, vaut mieux vivre seule que mal accompagnée!!

je n'en peux plu, faire le role de l'homme et de la femme avec un homme qui a l'age de mon pere et qui me traite comme une femme de 60 ans!! STOP! je n'en peux plus!

j'ai réussi ma vie professionnelle, comme je me suis donnée vraiment à fond pour offrir une meilleure vie à mes enfants!

et j'ai réussi à acheter 2 appartements, qui sont en crédit total et que je suis en début des crédits!

je suis sous le régime de séparation de bien!

Je voudrais savoir, si je décide de divorcer, à quoi m'en tenir? le juge prendra t il en considération tous mon sacrifice ou il considérera que mon mari n'a jamais travaillé pour prendre soin de ses enfants? c'est vrai qu'il est un bon père mais il ne s'occupe que de ce que je vous ai déjà annoncé ci-dessus!! pour tout le reste c'est moi!!

sachant que sa retraite est vraiment médiocre, sur une des pages de votre site j'ai vu qqes modèles de calcul de la prestation compensatoire, et en vu de mes revenus actuels, ce

divorce me coutera une fortune!!

est ce normal que je passe toute ma vie à payer à cet homme, j'ai déjà donner les meilleures années de ma vie, mon argent, ma sueur, mon temps et énergie et meme en se séparant de lui, je dois continuer à payer?

et dans ce cas, j'espère que mes 2 appartements ne rentrent pas dans la négociation?

rentrent ils en ligne de compte dans le cadre du divorce? et que se passe t il si j'ai un peu de liquidité à mon nom en banque? lui dois je aussi une partie?

et qu'en est il des enfants? les 2 majeurs, je pense que la question ne se pose pas mais pour le mineur? pourrait il me le prendre????

Aidez moi svp!!

Merci